

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux**
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)
Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services / Travaux publics
et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet Airfield Lighting Parts	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0125-13J008/A	Date 2013-06-12
Client Reference No. - N° de référence du client W0125-13-J008	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$KIN-620-6131
File No. - N° de dossier KIN-3-40046 (620)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-07-23	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Porter, Marta M.	Buyer Id - Id de l'acheteur kin620
Telephone No. - N° de téléphone (613)547-7587 ()	FAX No. - N° de FAX (613)545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE Construction Engineering SQN 14 Alert BLVD ASTRA Ontario K0K3W0 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes
2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Utilisateurs désignés
7. Instrument de commande
8. Limite des commandes subséquentes
9. Ordre de priorité des documents
10. Attestations
11. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0125-13J008/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0125-13-J008

File No. - N° du dossier

KIN-3-40046

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 6. Assurances
- 7. Clauses du Guide des CUA

Liste des annexes :

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - Base de paiement

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et toute autre annexe.

2. Sommaire

L'entrepreneur doit fournir et livrer, sur demande, des pièces et composantes neuves (et non remises en état) pour le balisage de terrains d'aviation comme il est énoncé à l'annexe " B ", Base de paiement, au ministère de la Défense nationale (MDN), BFC Trenton, à Trenton, en Ontario, pour acheminement à la SFC Alert, au Nunavut.

3. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2013-06-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T Condition du matériel 2007-11-30

1.2 Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire:
 - a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
 - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;
 - e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :

-
- a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre financière (1 copie papier)

Section II: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

- b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0125-13J008/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

KIN-3-40046

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0125-13-J008

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.2 Évaluation financière

1.1.1 Si une offre ne fournit pas le prix d'un article, TPSGC le remplacera, à des fins d'évaluation seulement, par le prix proposé le plus élevé (par un autre fournisseur) pour ce même article.

1.1.2 Si tous les soumissionnaires omettent de proposer un prix pour un article donné, celui-ci sera éliminé de l'offre.

1.1.3 Le prix des soumissions sera évalué en dollars canadiens, taxes sur les produits et services (TPS) ou taxes de vente harmonisée (TVH) non comprises, RDA- rendus droits acquittés, en multipliant les quantités estimées par le prix offert par les soumissionnaires selon le Barème de prix «A» et en déterminant les rabais offerts par rapport à l'utilisation estimée indiquée dans le Barème de prix «B». Le total des barèmes de prix «A» et «B» sera le prix global total.

Le prix global pour le barème de prix «B» sera calculé en déduisant le rabais offert par le soumissionnaire de l'utilisation estimée correspondante pour chaque année sous le Barème de prix «B».

La somme du prix global pour les barèmes de prix «A» et «B» sera le prix global total.

2. Méthode de sélection

2.1 Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - offre des instructions uniformisées 2006. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2.1. Programme de contrats fédéraux - attestation

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujéti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'attribution du contrat.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

-
2. Si le soumissionnaire n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDCC.
3. Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a) () n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) () n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'quit en matire d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c) () est assujéti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC (puisque'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;
- d) () est assujéti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____ (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC).

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe «A».

2. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe «B». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes .

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 10 jours civils suivant la fin de la période de référence.

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de l'attribution de l'offre à commandes au 30 juin, 2015.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Marta Porter
 Titre : Spécialiste en approvisionnements
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
 Direction générale des approvisionnements
 Direction : Approvisionnement Kingston
 Adresse : 86, rue Clarence, 2ième étage
 Kingston, ON, K7L 1X3
 Téléphone : (613) 547-7587
 Télécopieur : (613) 545-8067
 Courriel : marta.porter@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

5.3 Représentant de l'offrant *(Veuillez fournir les renseignements suivants)*

Nom : _____
 Titre : _____
 Organisation : _____
 Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
 Télécopieur : ____ - ____ - _____
 Courriel : _____

6. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : ***(les renseignements seront fournis lors de l'attribution de l'offre à commandes.)***

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, ou une version électronique.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 15,000.00\$ (taxes applicables incluses).

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2029 (2013-04-25), Conditions générales - biens ou services (faible valeur);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____ .

10. Attestations

10.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2029 (2013-04-25), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 12, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2029 (2013-04-25) Conditions générales - biens ou services (faible valeur) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

3.2 Instructions d'expédition - franco à bord Destination et rendu droits acquittés

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) à BFC Trenton, Trenton Ontario, pour acheminement à la SFC Alert, au Nunavut conformément à l'annexe « A », Besoin.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

1. La base de paiement, joint à la présente comme appendice «B», doit être utilisée pour établir le prix de toute commande subséquente faite en vertu de l'offre à commandes.

2. En conséquence du respect de toutes ses obligations en vertu de la commande subséquente, il sera payé à l'offrant le prix ferme stipulé dans la commande subséquente, calculé conformément à l'Appendice «B», taxe de vente harmonisée en su, le cas échéant.

4.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

4.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

4.4 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

5. Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6. Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C(2008-05-12), Assurances

7. Clauses du Guide des CCUA

B1501C Appareillage électrique 2006-06-16

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0125-13J008/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

KIN-3-40046

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin620

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0125-13-J008

Annexe «A»

BESOIN

L'entrepreneur doit fournir et livrer, au besoin, les pièces et les composants de balisage de terrain d'aviation neufs (non remis à neuf) figurant dans la liste de l'annexe«B», Base de paiement, au ministère de la Défense nationale(MDN), BFCTrenton, à Trenton(Ontario), aux fins d'acheminement ultérieur à la SFC Alert(territoire du Nunavut).

Des produits équivalents seront acceptés pourvu qu'ils satisfassent aux spécifications figurant dans la liste de produits se trouvant à l'annexe«B».

La BFCTrenton doit recevoir les articles en stock dans les 7jours suivant la réception de la commande et les articles non en stock, dans les 14jours suivant la réception de la commande subséquente à une offre à commandes, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0125-13J008/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0125-13-J008

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-3-40046

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin620
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe « B »

BASE DE PAIEMENT

Période - les prix doivent être DDP (rendus droits acquittés), TPS/TVH en sus

De l'attribution de l'offre à commandes au 30 juin 2015

Utilisations estimatives

Les utilisations estimatives prévues dans la présente Base de paiement, annexe " B ", sont incluses pour permettre au Canada d'évaluer les propositions et ne sont que des estimations. Aucune estimation figurant dans la présente DOC ne constitue un engagement de la part du Canada.

Base d'établissement de prix " A "

Tous les prix doivent être RDA (rendus droits acquittés).

N° de pièce	Numéro de pièce équivalent (aubesoin)	Description	Fabricant	Utilis. prévue Année 1	Prix unitaire Année1	Utilis. prévue Année 2	Prix unitaire Année2
Lampes de piste							
5PW-2545-OAK		Lampe halogène 45W, 6,6A, PK30D	ADP Airfield Solutions	50	\$ _____	50	\$ _____
5PW-2515-OAK		Lampe halogène 150W, 6,6A, PK 30D	ADP Airfield Solutions	150	\$ _____	150	\$ _____
5PW-2520-OAK		Lampe halogène 200W, 6,6A,	ADP Airfield	30	\$ _____	30	\$ _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0125-13J008/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 W0125-13-J008

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 KIN-3-40046

Buyer ID - Id de l'acheteur
 kin620
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PK30D	Solutions					
ODALS						
8384629	Remplacement du tube à éclair	Flash Technology	3	\$ _____	3	\$ _____
FH400-2	Tête de remplacement ODALcomplète	Flash Technology	2	\$ _____	2	\$ _____
Feux à éclats						
HV1-736Q	Tube à éclair PAR 56	Flash Technology	4	\$ _____	4	\$ _____
8901701	Feu à éclatsFH800-2 complet	Flash Technology	2	\$ _____	2	\$ _____
Feu de piste						
930407-1	Base pour lentille	ADP Airfield Solutions	20	\$ _____	20	\$ _____
MS-2271	Vis 10-32 en acier inoxydable	ADP Airfield Solutions	50	\$ _____	50	\$ _____
CS-2304	Boulon hex. 1/4-20 en acierinoxydable	ADP Airfield Solutions	50	\$ _____	50	\$ _____
HN-2301	Écrou hex. 1/4-20 en acierinoxydable	ADP Airfield Solutions	50	\$ _____	50	\$ _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0125-13J008/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0125-13-J008

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-3-40046

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin620
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

951016	Support de lampe	ADP Airfield Solutions	10	\$ _____	10	\$ _____
MS-2139	Vis 6-32 en acier inoxydable	ADP Airfield Solutions	50	\$ _____	50	\$ _____
W-2047	Rondelles éventails n°6	ADP Airfield Solutions	50	\$ _____	50	\$ _____
4071-22-690	Support lentille intérieure	ADP Airfield Solutions	20	\$ _____	20	\$ _____
930407-4	Joint d'étanchéité lentille extérieure	ADP Airfield Solutions	50	\$ _____	50	\$ _____
SAT-9738-OAK	Collier de retenue lentille	ADP Airfield Solutions	20	\$ _____	20	\$ _____
5NQ-9638-OAK	Lentille extérieure transparente	ADP Airfield Solutions	50	\$ _____	50	\$ _____
5NQ-9638-OK	Lentille intérieure 360*transparente	ADP Airfield Solutions	25	\$ _____	25	\$ _____
5NQ-6938-4RL	Lentille intérieure 180* rougegauche	ADP Airfield Solutions	20	\$ _____	20	\$ _____
5NQ-6938-4RR	Lentille intérieure 180* rougedroite	ADP Airfield Solutions	20	\$ _____	20	\$ _____
5NQ-9638-2K	Écran intérieur clair 180*	ADP Airfield Solutions	10	\$ _____	10	\$ _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0125-13J008/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0125-13-J008

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-3-40046

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin620
CCC No./N° CCC - FMS No./ N° VME

Feu de roulage						
SAT-0061-00BB	Lentille omnidirectionnelle bleue	ADP Airfield Solutions	6	\$	6	\$
SAT-0061-00YY	Lentille omnidirectionnelle ambre	ADP Airfield Solutions	6	\$	6	\$
930407-3	Anneau de retenue de la lentille	ADP Airfield Solutions	20	\$	20	\$
63B0015	Joint d'étanchéité en caoutchouc	ADP Airfield Solutions	20	\$	20	\$
MS-2154	Vis 6-32 x 1po en acierinoxydable	ADP Airfield Solutions	50	\$	50	\$
606-136	Pièce d'espacement douille intensité moyenne	ADP Airfield Solutions	12	\$	12	\$
Feux d'approche						
FAE-1-200-X	Feu d'approche haute intensité	ADP Airfield Solutions	6	\$	6	\$
FAE-1-CC	Réflecteur avant en verretransparent	ADP Airfield Solutions	6	\$	6	\$
FAE-1-GG	Réflecteur avant en verrevert	ADP Airfield Solutions	6	\$	6	\$
STP514000011	Barre lumineuse de 14pi avec	ADP Airfield	1	\$	0	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0125-13J008/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0125-13-J008

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-3-40046

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin620
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

quincaillerie		Solutions	
ALPA0050135	Tour complète de feux d'approche de 5pi	1	\$ 0 \$
Articles divers			
WSO824	Manche à vent orange/blanche 8x24po	3	\$ 3 \$
1200-24-0-B	Repères lumineux de bord de piste avec support	20	\$ 20 \$
SAT-890630	Raccords de rupture de 2 x 9po de longueur	30	\$ 30 \$
911222-22.5	Raccords d'hiver personnalisés de 2x22,5po de longueur	30	\$ 30 \$
FB1614-YS3A	Connecteurs Sta-Kon de T&B	50	\$ 50 \$
35A0340	Transformateur automatique c.c.monophasé	2	\$ 2 \$
3SB35 00-2PA11	Interrupteur Siemens	2	\$ 2 \$
3SB3 400-0A	Bloc de contacts Siemens NO/NF	1	\$ 1 \$
77124	Antigrippant Locktite au nickel	2	\$ 2 \$

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0125-13J008/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 W0125-13-J008

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 KIN-3-40046

Buyer ID - Id de l'acheteur
 kin620
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

61432	SolvantPF	PT Technologies	2	\$ _____	2	\$ _____
CTAG04566D-01	Transformateur 45W	Amerace	1	\$ _____	1	\$ _____
CTAG200666-01	Transformateur 200W	Amerace	1	\$ _____	1	\$ _____
18692	Ruban réfléchissant fluorescent rouge/blanc	Reflexite	1	\$ _____	1	\$ _____

Base d'établissement de prix " B " : rabais

Les listes de prix/le catalogue du fournisseur actuels doivent être fournis au destinataire sur demande.

Ce rabais doit être DDP (rendu droits acquittés).

AUTRE FABRICANT	UTILISATION EST. ANNUELLE	% RABAIS
Le prix de toutes les autres pièces fournies (pièces neuves seulement) provenant d'autres fabricants et qui ne sont pas comprises dans la liste précédente doit être établi en fonction du prix de vente conseillé, moins un rabais de x %, exception faite des fournitures gratuites.	30 000,00 \$	% _____